

<u>Département du Lot</u>	Séance du 02 octobre 2025 à 20h30
<u>Commune de Glanes</u>	Le deux octobre deux mille vingt-cinq, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Jacques FERRAND.
<u>Nombre de membres en exercice : 10</u>	
<u>Présents : 7</u>	Étaient présents : Jacques FERRAND, Geoffrey CROS, Eric AUDUBERT, Muriel LAPAUZE, Vincent QUERCY, Abdelghafour EL MOUKAFIH, Olivier BACHALA Étaient Représentés : Étaient Excusés : Stéphanie REYNIER, Sébastien SOULHOL
<u>Votants : 7</u>	Étaient Absents : A été élu secrétaire de séance : Eric AUDUBERT Quorum : Le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Date de la convocation : 26 septembre 2025

Ordre du jour :

- Bilan financier provisoire 2025
 - Divers travaux en cours (devis)
 - RPQS (sous réserve de données en attente)
 - Question diverses
-

La séance est ouverte à 20h30.

1. Élection du secrétaire de séance :

Eric AUDUBERT a été élu secrétaire de séance.

2. Approbation du procès verbal de la séance du 10 septembre 2025

Après présentation du procès verbal de la séance du 10 septembre 2025, le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte le document.

3. Bilan financier provisoire

M. Le Maire fait un bilan provisoire des trois budgets. Pour l'eau, seul l'abonnement a été traité. Pour l'instant pas de grosse difficultés sur ce budget ne sont relevées. Par contre il y a un risque qu'il n'y ai pas beaucoup d'avance à la clôture. Pour l'assainissement, il y a eu un déplacement d'un compteur et de l'hydrocurrage. Comme pour le budget de l'eau, en recette, seulement les abonnements ont été traités. Normalement ce budget sera en positif à la fin de l'année, sauf en cas de gros soucis. Pour la commune quelques comptes soulèvent des questionnement. Il n'y a pas de gros soucis prévisible.

4. Réunion sur le devenir de la compétence de l'eau et de l'assainissement

Monsieur le Maire et son premier adjoint sont allés à une réunion avec les services de CAUVALDOR, ainsi que les deux sous-préfètes du Lot et de la Préfète, afin d'en savoir plus sur les enjeux réglementaires, la présentation d'une étude menée par le bureau d'étude COGITE à propos de la compétence de l'eau et de l'assainissement. En effet, initialement, une loi obligeait les communes à transférer leurs compétences dans ces deux domaines au président de la communauté de commune. Elle a été, depuis, rendue facultative. L'étude réalisée par le bureau d'étude COGITE a montré que notre territoire était très écliptique quand à la gestion de ces compétence, entre certaines communes qui produisent ce l'eau en surnombre, celles qui produisent mais qui ont un abonnement auprès de certains syndicat, celles où il n'y a que les syndicat qui fournissent l'eau, ... Pour l'heure trois scénarios sont envisageables. Le premier serait de ne pas changer ce qui se fait actuellement, le risque étant que les communes qui gèrent seule n'ai plus de subvention pour faire des travaux sur leurs réseaux. Le deuxième scénario serait que les syndicats d'adduction en eau potable se restructurent avec l'ajout de la fonction de distribution (ce serait eux qui factureraiient à place de la commune). Le dernier scénario serait une mutualisation du service. L'assainissement suivrait l'eau.

5. Observatoire de l'eau

Monsieur le Maire explique qu'il a reçut un document intéressant sur l'eau, pour l'année 2020, qu'il a transmis aux conseillers. Quelques chiffres sont à souligner : Glanes est la 12ème commune la moins chère au niveau de l'eau du Lot, et 70 % de l'eau vendu dans le département vient de la Dordogne.

6. Devis pour le remplacement d'un coffre de compteur d'eau et d'un caniveau (N°DE_040_2025)

Monsieur le Maire explique que suite au signalement d'un usager, un abri de compteur d'eau doit être changé. De plus un caniveau doit être remplacé place de la halle. Un devis de 2 230,00 € HT (soit 2 676,00

€ TTC) de l'entreprise Sébastien BOUAT TP a été reçu à cet effet. Il comprend le changement de l'abri du compteur d'eau pour une valeur de 280,00 € HT, et le remplacement du caniveau pour 1 950,00 € HT.

Après délibération le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter ce devis, charge le Maire de le signer et de demander à l'entreprise de facturer les travaux sur deux factures différentes.

7. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024 (N°DE 041 2025)

Le Projet de rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024 a été envoyé aux conseillers. Monsieur le Maire le présente. Il rappelle par la même occasion que l'année dernière un questionnement s'est posé quand au métrage linéaire. Après vérification auprès du service qui nous a cartographié les réseaux, le réseau est bien de 7946,174 mètres linéaire. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération, de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr, et de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

8. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2024 (N°DE 042 2025)

Le Projet de rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2024 a été envoyé aux conseillers. Monsieur le Maire le présente. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif, de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération, de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr, et de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

9. Devis d'Ipsys concernant l'informatique de la communes

Suite à l'arrêt de Windows 10 prochainement, un devis a été demandé à la société Ipsys pour revoir l'informatique de la mairie. Il est rappelé qu'un ordinateur a été acheté en 2014 et l'autre en 2016. Plusieurs devis ont été reçus pour l'évolution du parc informatique clés en main. En tout Ipsys propose cette évolution à un prix de 7092,16 € TTC (pour un vidéoprojecteur, des ordinateurs et l'installation de ceux ci, une licence, une licence à Microsoft office, et l'installation d'un NAS pour la centralisation des données, des sauvegardes locales et externalisées). Le conseil municipal décide de demander d'autres devis.

10. Contrôle des listes électorales

Chaque années la commission de révision des listes électorales doit être convoquée juste avant des élections ou à la fin de l'année (pour les années sans élections). Cette année elle doit donc être convoquée entre le 21 novembre et le 30 décembre 2025.

11. Point à temps

L'entreprise devra venir prochainement pour faire les travaux du point à temps. Ce jour un goudronnage a été effectué entre la halle et chez M et Mme PEYRE.

12. Défibrillateur à Pech Pialat

Monsieur le Maire explique qu'il a envoyé un mail à l'entreprise qui vient pour la maintenance du défibrillateur posé à la salle des fêtes, pour avoir un devis et connaître les nécessités matérielles à connaître pour en poser un à l'abri bus de Pech Pialat. Un conseiller l'averti que l'urgence va être de refaire le toit de la cabane et traiter les bancs de l'aire de jeux.

La séance est levée à 21h35

Président de séance
Jacques FERRAND

Secrétaire de séance
Eric AUDUBERT